

A**L** **Arlette Lauzier**
410, avenue de l'Abraham-Martin
Rimouski (Québec)
G5M 1N7

La cathédrale de Rimouski :
patrimoine et mémoire en péril

Mémoire déposé dans le cadre de la
consultation sur l'avenir de la
cathédrale de Rimouski

3 juin 2017

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Mes perceptions quant à la situation actuelle.....	3
3. La dimension patrimoniale de l'édifice	4
4. L'usage de l'édifice.....	4
5. Le financement du projet	5
6. Conclusion	6
7. Bibliographie.....	6

1. Introduction

Je souhaite profiter de la présente consultation publique sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski pour exprimer mon désarroi devant la situation actuelle qui perdure depuis plus de deux ans et menace de laisser disparaître un objet patrimonial majeur pour Rimouski, son diocèse et l'ensemble de la région bas-laurentienne, dont le développement me tient à cœur. Il ne m'appartient pas de proposer un projet d'usage pour la cathédrale, mais je me permettrai de faire part de mes perceptions quant à cette question qui interpelle toute la communauté, tant rimouskoise que diocésaine. Je veux également formuler quelques conditions qui m'apparaissent fondamentales dans l'élaboration de tout projet structurant pour l'avenir de la cathédrale.

2. Mes perceptions quant à la situation actuelle

Une cathédrale dans un état lamentable entourée d'un climat conflictuel toxique.

Nul besoin de décrire l'état lamentable dans lequel se situe la cathédrale de Rimouski actuellement ni le climat conflictuel qui s'est développé autour d'elle à travers recours judiciaires, mises en demeure, attaques personnelles, paroles blessantes et rumeurs de toutes sortes que les médias nous relaient inlassablement. Une situation si toxique ne mène à rien et nous sommes devant bien peu de perspectives d'avenir, dans une absence de leadership qui se fait cruellement sentir.

La documentation de la cathédrale et la consultation sur son avenir arrivent à point nommé.

Toutefois, la publication récente de l'ouvrage *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*¹, rigoureusement structuré et largement documenté, vient, de manière fort pertinente, jeter un éclairage nouveau sur la cathédrale et, par là même, ouvre la porte à une relance d'un dossier qui stagne dangereusement et menace de laisser la cathédrale dans l'état où elle est pour encore quelques décennies. Et quelques décennies d'inaction pour un bâtiment dont l'architecte Benoît Proulx disait le 24 novembre 2014 qu'il « s'endommage à une vitesse exponentielle² » veulent dire sa disparition à plus ou moins long terme. Je salue également cette consultation publique qui, en invitant la communauté à se prononcer,

¹ Jean-René Thuot, et coll., dir., *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*, Rimouski, Les Éditions de l'Estuaire, 2017, 389 p.

² Cité dans Sylvain Gosselin, *La cathédrale Saint-Germain de Rimouski : chronique des petites et grandes heures (1854-2015)*, dans Jean-René Thuot, et coll., dir., *op. cit.*, p. 302.

représente un tournant majeur pour la cathédrale. Elle peut, en effet, apporter de nouvelles perspectives, constructives et porteuses d'avenir, et susciter un regain d'espoir dans une situation qui semble sans issue actuellement. Enfin, j'ose y croire !

3. La dimension patrimoniale de l'édifice

La valeur patrimoniale de la cathédrale de Rimouski est rigoureusement démontrée.

L'ouvrage cité plus haut démontre sans l'ombre d'un doute toute la valeur patrimoniale de la cathédrale de Rimouski, et cela, probablement à la surprise de plusieurs. En résumé, la cathédrale se situe au cœur de l'établissement, au XIX^e siècle, de la vocation institutionnelle de Rimouski, autant religieuse et éducationnelle que judiciaire et politique³, vocation dont on s'enorgueillit tant aujourd'hui ; elle abrite un orgue Casavant, garant du patrimoine musical de Rimouski, et dont le remplacement « avoisinerait les 3M\$⁴ », en plus de recouvrir un cimetière où des ossements humains sont encore localisés⁵. Enfin, en conclusion de cet ouvrage, le spécialiste de l'histoire de l'architecture et de la conservation architecturale au Québec, Luc Noppen, démontre, dans une analyse à la fois historique et architecturale, « la grande valeur patrimoniale et l'exceptionnel poids symbolique de ce monument incontournable⁶ ». Il s'étonne même de la faible cote qui lui a été attribuée en 2003 par le Conseil du patrimoine religieux du Québec⁷ : ce classement demeure inexplicable.

Devant cet état de fait, l'avenir de la cathédrale de Rimouski constitue une belle opportunité de ralliement de la mémoire collective autour d'un monument marquant de son histoire et de sa culture.

4. L'usage de l'édifice

La cohabitation des usages religieux, culturels et sociaux est une option à privilégier.

³ Kurt Vignola, *La cathédrale de Rimouski et le développement institutionnel de la ville*, dans Jean-René Thuot, et coll., dir., *op. cit.*, p. 124.

⁴ Gérard Mercure, *L'orgue de la cathédrale : un vibrant témoin de la vie religieuse et culturelle de Rimouski*, dans Jean-René Thuot, et coll., dir., *op. cit.*, p. 193.

⁵ Nicolas Beaudry, *Une exploration archéologique de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski*, dans Jean-René Thuot, et coll., dir., *op. cit.*, p. 233.

⁶ Luc Noppen, *Essai sur la patrimonialité de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski*, dans Jean-René Thuot, et coll., dir., *op. cit.*, p. 371-372.

⁷ *Ibid.*, p. 369.

J'adhère aux usages proposés par Luc Noppen en conclusion de son analyse.

Enfin, puisqu'il s'agit d'une cathédrale, il est primordial que le siège épiscopal demeure en ces lieux ; le monument ne peut tout simplement pas survivre comme "ancienne église Saint-Germain". Rimouski, comme toute ville, a besoin d'un haut lieu pour accueillir les cérémonies religieuses et civiques qui ponctuent son existence. Et la cohabitation avec des usages culturels et sociaux peut se faire sans difficulté, avec une partition discrète et élégante des espaces intérieurs⁸.

Le réaménagement requis pour cette cohabitation des usages religieux, culturels et sociaux devra prendre en compte l'orgue Casavant présent dans la cathédrale. Les précautions requises pour la préservation de l'orgue lors de travaux d'aménagement de même que les travaux éventuels de réharmonisation de l'instrument décrits par Gérard Mercure⁹ doivent, bien sûr, être respectés. De plus, il est primordial de conserver la caisse de résonance de l'instrument, tel que déjà mentionné par l'organiste titulaire de l'orgue, Josée April, qui « a comparé la nef de cette église à la caisse de résonance d'un violon qu'on ne peut modifier sans en altérer la sonorité¹⁰ » : la qualité de l'instrument lui-même est tributaire de son environnement. Ceci n'est pas sans rappeler le combat livré ces dernières années pour le maintien du Conservatoire de musique de Rimouski : il semble bien que nous devons consacrer beaucoup d'énergie à préserver les acquis qui ont présidé à la vie culturelle de Rimouski.

5. Le financement du projet

Les sources de financement seront religieuses, publiques et privées, mais l'initiative appartient à l'Église.

Dans une optique de cohabitation des usages religieux, culturels et sociaux, il va de soi que le financement doit provenir de diverses sources dont la mission concerne ces divers volets de notre société. « Les fonds publics doivent aller au patrimoine, tandis que l'église peut être affectée – en tout ou en partie – à l'Église qui, en gardant le lieu ouvert au culte, contribue à animer ce patrimoine¹¹. » Toutefois, quel que soit le résultat final, la responsabilité première revient à l'Église. La cathédrale appartient à l'Église et constitue d'abord un patrimoine religieux. À l'Église, donc, de prendre l'initiative du financement et de déterminer ses propres sources de fonds, qu'elles viennent de la fabrique, du diocèse, des communautés religieuses, de l'épiscopat canadien ou du Saint-Siège, s'il le faut. Ensuite, elle pourra s'adjoindre d'autres partenaires, publics et privés, associés dans un projet mobilisateur pour la communauté. On a bien trouvé des fonds

⁸ *Ibid.*, p. 372.

⁹ Gérard Mercure, *op. cit.*, p. 192-193.

¹⁰ Citée dans *ibid.*

¹¹ Luc Noppen, *op. cit.*, p. 369.

pour la salle de spectacles, pour le complexe glaces-piscines, pour la rénovation du colisée. On en trouvera bien pour la cathédrale. Encore faut-il que toutes les parties prenantes s'engagent avec la même volonté et convergent vers le même but. Mais, tout montage financier résulte d'une initiative de départ et l'état actuel des choses donne la désagréable impression que tout le monde s'attend. Et, quand tout le monde s'attend, il ne se passe rien !

6. Conclusion

Du respect de nos ancêtres et de notre patrimoine dans une nécessaire approche consensuelle.

Il faut rappeler que cette cathédrale a été construite par nos ancêtres, cette modeste communauté de quelque 3 000 personnes qui tentait de survivre dans ce coin de pays au milieu du XIX^e siècle. Il n'est pas inutile de rappeler les réticences de Mgr Langevin à venir s'installer à Rimouski dans « une des régions les moins développées [... ce qu'il qualifie ...] « d'effrayante perspective¹² » ! C'est donc une population démunie qui, à force de corvées et de recherche de fonds certainement pas plus facile qu'aujourd'hui, a édifié ce monument, sous le leadership d'un curé bâtisseur. Comment pourrions-nous, dans notre société moderne, avec les moyens dont nous disposons, laisser tomber ce monument témoin de notre histoire et de notre culture ? Il y va du respect dû à ceux qui ont bâti ce pays.

En conclusion, maintenant, il est impératif de faire table rase des conflits et discussions stériles des dernières années, de profiter de l'occasion offerte par la documentation publiée sur la cathédrale et par la consultation en cours pour repartir sur de nouvelles bases et mettre en place une approche consensuelle essentielle à la conservation de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski.

7. Bibliographie

THUOT, Jean-René, et coll., dir., *La cathédrale de Rimouski. Parcours, mémoires, récits*, Rimouski, Les Éditions de l'Estuaire, 2017, 389 p.

¹² Marie-Ange Croft et Jean-René Thuot, *Consécration et intronisation d'un « Prince de l'Église » : la prise de possession de la cathédrale de Rimouski par Jean Langevin*, dans Jean-René Thuot, et coll., dir., *op. cit.*, p. 81.